

Statuts des personnels non-médicaux et médicaux de la FPH

MANAGEMENT

Ref : MGTMC02A



Compétences visées

Maîtriser les nouvelles règles de gestion des personnels non-médicaux et médicaux de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Objectifs et contenus

MODULE 1 : Les personnels non-médicaux

Actualiser ses connaissances relatives au statut des personnels hospitaliers médicaux et non-médicaux

- Le recrutement des contractuels et des titulaires : textes généraux, impact de la réforme de la fonction publique.
- Les nouvelles règles de gestion des carrières :
 - les lignes directrices de gestion, la refonte des CAPL, la suppression de la notation, les avancements de grade,
 - la disponibilité, le congé parental, le détachement : ce que change la réforme,
 - la gestion des congés : nouveautés en matière de gestion des congés maladie, (ordonnance du 25 novembre 2020), accident de services (CITIS), réforme de la gestion de l'invalidité (reclassement et mise en pension d'invalidité d'office notamment),
 - les nouvelles dispositions impactant la parentalité : loi de juillet 2023, les congés liés à la famille (proche aidant, présence parentale...) et le décret du 2 février 2024.
- La gestion des traitements : base théorique TIB, accessoires, focus sur les nouvelles primes.
- La fin de carrière, la retraite, les fins de contrats (CDD et CDI), la rupture conventionnelle.

MODULE 2 : Les personnels médicaux

Se repérer dans les différents statuts

- Le statut des praticiens hospitaliers, temps plein, temps partiel :
 - le recrutement,
 - les modalités d'avancement,
 - la gestion du temps de travail,
 - les particularités du temps partiel,
 - les droits à congés,
 - les positions statutaires,
 - les bases de la rémunération,
 - la fin de carrière.
- Les contractuels :
 - les différents statuts : assistants, attachés, contractuels, cliniciens,
 - les modalités de recrutement et les particularités,
 - le temps de travail,
 - la rémunération,
 - la fin de contrat,
 - la refonte du statut et son impact.
- Les praticiens étrangers :
 - la procédure de reconnaissance,
 - les éléments principaux des différents statuts : situations, recrutement, droits, évolution de carrière (praticiens attachés et assistants),
 - les éléments du projet de réforme.

Intégrer les modifications successives induites par la réforme de la santé de juillet 2019

- L'impact de la réforme sur les études et le statut des internes.
- Le statut des étudiants.
- Le passage de l'interne au docteur junior : éléments de statut, droits, temps de travail, rémunération.

Méthodes

- Apports théoriques.
- Analyse de situation.
- Étude de cas.

Personnes concernées

Personnel de santé d'encadrement, chef de pôle, personnel DH, personnel médical et non-médical.

Valeur ajoutée

Cette formation s'adresse à tout personnel d'encadrement et chef de pôle. L'animation valorise l'interactivité et l'alternance entre les apports législatifs et juridiques, les études de cas et le partage des pratiques. Elle participe à l'optimisation de la Gestion Prévisionnelle des Métiers et Compétences (GPMC).

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Les modules peuvent être suivis ensemble ou séparément.

Mise à jour le : **28/05/2024**